

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Bayenet*

*Date de dépôt : 14 mai 2019*

### **Question écrite urgente**

**Quelle est la quantité d'héroïne et de cocaïne qu'il est possible de détenir à Genève, pour sa propre consommation, sans être poursuivi ?**

Quelle est la quantité de cocaïne ou d'héroïne que les consommateurs sont autorisés à détenir sans être poursuivis dans le canton de Genève, au sens de l'art. 19b al. 1 LStup ?